

Vorasidenib

Actualisation du 18/02/2026

Fin de l'AAC et début de l'AAP pour Vorasidenib

- [Consultez le communiqué aux nouveaux prescripteurs faisant une demande de traitement dans le cadre de l'AAP](#)

Spécialité(s) pharmaceutique(s)

Vorasidenib 10 mg, comprimé pelliculé

Vorasidenib 40 mg, comprimé pelliculé

Substance active

Vorasidenib

Laboratoire

Laboratoire Servier

AMM

Lire aussi

Autres informations

Résumé de rapport de synthèse périodique

Autorisation d'accès compassionnel (AAC)

Vorasidenib 10 mg, comprimé pelliculé
Vorasidenib 40 mg, comprimé pelliculé

Fin d'AAC le 16/02/2026

Autorisation d'accès précoce (AAP)

Vorasidenib 10 mg, comprimé pelliculé
Vorasidenib 40 mg, comprimé pelliculé

Indication de l'AAP octroyée le 15/01/2026 et débutée le 16/02/2026

En monothérapie pour le traitement de l'astrocytome ou de l'oligodendrogliome de grade 2 ne prenant majoritairement pas le contraste, avec une mutation IDH1 R132 ou IDH2 R172 chez les patients adultes et adolescents âgés de 12 ans et plus et ayant un poids corporel d'au moins 40 kg, ayant uniquement eu une intervention chirurgicale et ne nécessitant pas de radiothérapie ou de chimiothérapie dans l'immédiat

- Médicament disponible dans le cadre d'un accès précoce post AMM



Communiqué aux prescripteurs faisant une demande de traitement dans le cadre de l'AAP (18/02/2026)

Autorisation de mise sur le marché (AMM) - Oui

